



Une fusion et nos droits

Par **sasah93**, le **13/02/2014** à **22:42**

bonsoir,rnrnil y a deux ans nous avons fusionné rnavant les bureaux et le magasin avions des RTT depuis cette fusion les bureaux ont conserver leurs RTT plus du flex et nous dans le magasin avons uniquement du flex que disposer l employeur rnrnma question est ? du faite que maintenant nous avons fusionné pourquoi avons nous perdu nos droit dans certains servicesrnrnflexibilité du temps de travail = flex rnrnmerci

Par **moisse**, le **14/02/2014** à **09:38**

Bonjour,rnrnLe "flex" porte sur une période, et on fait les comptes au bout.rnCeci doit figurer dans l'accord de modulation.